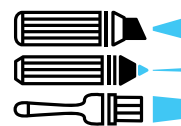


La Maison des Artistes

LA SÉCURITÉ SOCIALE  
DES ARTISTES AUTEURS

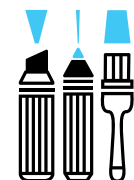
[secu-artistes-auteurs.fr](http://secu-artistes-auteurs.fr)



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## ANNÉE 2018

### MAISON DES ARTISTES





# SOMMAIRE

## **Le régime des artistes auteurs**

Chiffres clés p. 5

## **Faits marquants MDA** p. 7

## **Artistes-auteurs MDA**

Activité des artistes-auteurs p. 9

Profil des artistes-auteurs p. 10

Revenus artistiques p. 12

## **Diffuseurs MDA** p. 14

## **Activités auteurs**

Déclaration de revenus et d'activités p. 15

L'affiliation et le maintien p. 16

Le recouvrement p. 16

La dispense de précompte p. 17

La Commission d'action sociale p. 17

## **Activités diffuseurs**

Le traitement de la déclaration annuelle  
nominative p. 18

La déclaration trimestrielle en ligne p. 18

Le traitement de la déclaration de chiffre  
d'affaires ou de commissions p. 18

Le recouvrement p. 19

## **Relation cotisants**

Accueil physique p. 20

Accueil téléphonique p. 20

Gestion des e-mails p. 21

Site internet p. 21

Réseaux sociaux p. 21



# LE RÉGIME DES ARTISTES AUTEURS

## Chiffres clés

**264 320**  
auteurs cotisants

- Affiliés MDA : 29 222
- Assujettis MDA : 33 143

**TOTAL MDA : 62 365**

- Affiliés Agessa : 16 940
- Assujettis Agessa : 186 157

**TOTAL Agessa : 203 097**

**43 826**  
diffuseurs

- Sociétés de ventes volontaires MDA : 335
- Commerces d'art MDA : 1 999
- Diffuseurs 1,10 % : 16 683

**TOTAL MDA : 19 617**

- Permanents Agessa : 2 943
- Occasionnels «actifs»\* Agessa : 21 266

**TOTAL Agessa : 24 209**

**306,7**  
millions

**d'euros encaissés en 2018,  
dont :**

- ✕ MDA : 99,63 millions (+ 3,8 %)
- ✕ Agessa : 172,88 millions (+ 9,1 %)
- ✕ 23,40 millions au titre du contentieux (+ 29,4 %)
- ✕ 10,79 millions pour la Contribution à la formation professionnelle (+ 4 %)

\* Diffuseurs ayant réalisé au moins une déclaration au cours de l'année 2018



## **Transfert du recouvrement**

La Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) 2018, promulguée le 21 décembre 2017, prévoyait le transfert de l'activité de recouvrement des cotisations au réseau de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les travaux préparatoires à la mise en œuvre de ce transfert (définition des périmètres de travail, aspects ressources humaines, concertation avec les partenaires) ont mobilisé l'ensemble des équipes durant toute l'année 2018.

## **Administratrice provisoire**

Madame Anne-Marie Le Guével a assuré les fonctions d'administratrice provisoire de l'Agessa et de la Maison des Artistes - Sécurité sociale tout au long de l'année 2018. Elle était, à ce titre, investie de l'ensemble des pouvoirs dévolus aux conseils d'administration.

## **Mise en œuvre d'une Ged**

Afin d'optimiser les ressources et d'améliorer le service rendu aux cotisants, un système de Gestion électronique des documents (Ged) a été mis en place à la Maison des Artistes début 2018. Ce nouvel outil a permis d'optimiser le traitement et l'archivage des dossiers des auteurs comme des diffuseurs.

## **Dématérialisation de la Déclaration annuelle nominative (Dan)**

Les diffuseurs contribuant sur la rémunération des artistes auteurs peuvent désormais réaliser toutes leurs démarches en ligne. Le dernier outil venant compléter leur bouquet de services dématérialisés étant la Déclaration annuelle nominative en ligne (Dan). Mise en service le 2 janvier 2018, elle a convaincu 28,3 % de diffuseurs de dématérialiser leur démarche dès la première année.

## **Emménagement de l'Agessa**

Les équipes de l'Agessa sont venues rejoindre celles de la Maison des Artistes au 60 rue du faubourg Poissonnière fin février 2018. Cela a nécessité une réorganisation de l'implantation d'une partie des services. Cela a également été l'occasion d'homogénéiser ou de réorganiser certaines activités (accueil sur RDV, horaires d'accueil téléphonique, etc.).

## **Mesure de compensation de la hausse de la CSG**

Le décret n°2018-356 du 15 mai 2018 prévoyait le versement d'une aide afin de garantir le maintien du pouvoir d'achat des artistes-auteurs suite à la hausse de la Contribution sociale généralisée (CSG). Cette aide, représentant 0,95 % de leur assiette sociale, a été versée à 15 580 artistes-auteurs relevant de la Maison des Artistes pour un total de 2 910 165,86 €.





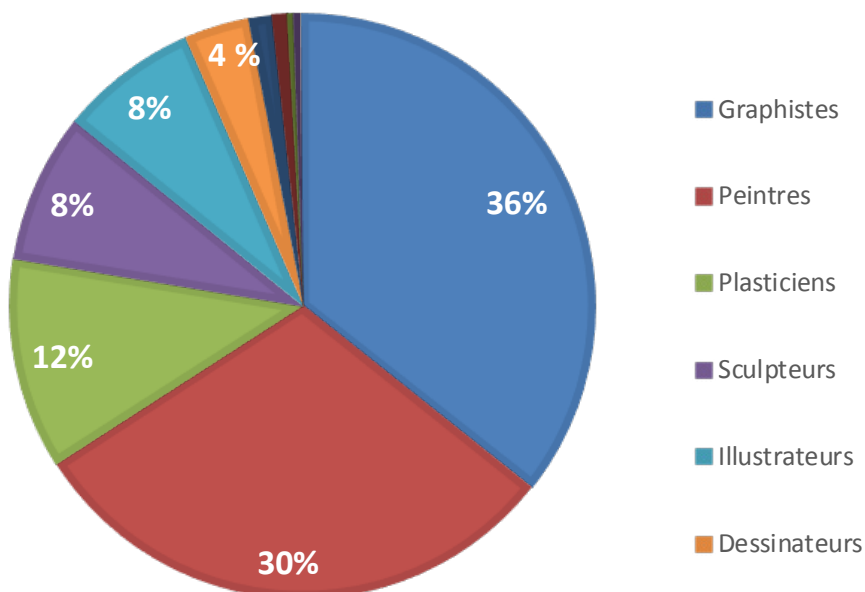
Globalement, le nombre d'auteurs cotisant à la Maison des Artistes a augmenté de 1,9 % entre 2017 et 2018 avec **62 365 artistes-auteurs en 2018**.

## 1 - L'activité des auteurs en 2018

Le graphisme et la peinture restent les activités les plus représentées (respectivement 35,7 % et 30,2 %) et les progressions les plus fortes sont enregistrées chez les plasticiens et les liciers.

Activités des artistes-auteurs	2017	2018	Evolution
Graphistes	22 064	22 235	+ 0,8 %
Peintres	18 794	18 862	+ 0,4 %
Plasticiens	6 719	7 286	+ 8,4 %
Sculpteurs	5 149	5 166	+ 0,3 %
Illustrateurs	4 582	4 748	+ 3,6 %
Dessinateurs	2 093	2 223	+ 6,2 %
Dessinateurs textile	844	829	- 1,8 %
Graveurs	493	532	+ 7,9 %
Peintres verriers	204	206	+ 1,0 %
Céramistes	212	204	- 3,8 %
Liciers	38	45	+ 18,4 %
Peintres décorateurs	31	29	- 6,5 %
<b>Total</b>	<b>61 223</b>	<b>62365</b>	<b>+ 1,9 %</b>

Répartition des activités chez les artistes-auteurs cotisants en 2018



## 2 - Le profil des artistes-auteurs en 2018

Globalement, **la répartition hommes / femmes reste équilibrée**, mais poursuit la tendance amorcée l'an passé (respectivement 49,1 % et 50,9 %) pour l'ensemble des artistes-auteurs. Ce résultat connaît toutefois de fortes variations en fonction des professions. Ainsi, les femmes sont très majoritaires dans les métiers du dessin textile (91,2 %), de la tapisserie (89,7 %) et de la céramique (73,0 %).

**La part des artistes-auteurs implantés en Ile-de-France (42,3 %) reste majoritaire**, mais poursuit également son érosion (- 2,5 points depuis 2015). Les quatre autres régions dans lesquelles le plus grand nombre d'artistes est installé sont les régions Auvergne - Rhône-Alpes (8,9 %), Occitanie (8,3 %), Nouvelle Aquitaine (7,5 %) et en Paca (7,4 %).

En termes de structure d'âge, la population des artistes-auteurs se concentre sur les 30-49 ans qui représentent la moitié de l'effectif. Si l'ensemble des tranches d'âge progresse, c'est la tranche des plus de 70 ans qui progresse le plus avec une progression de 10 %.

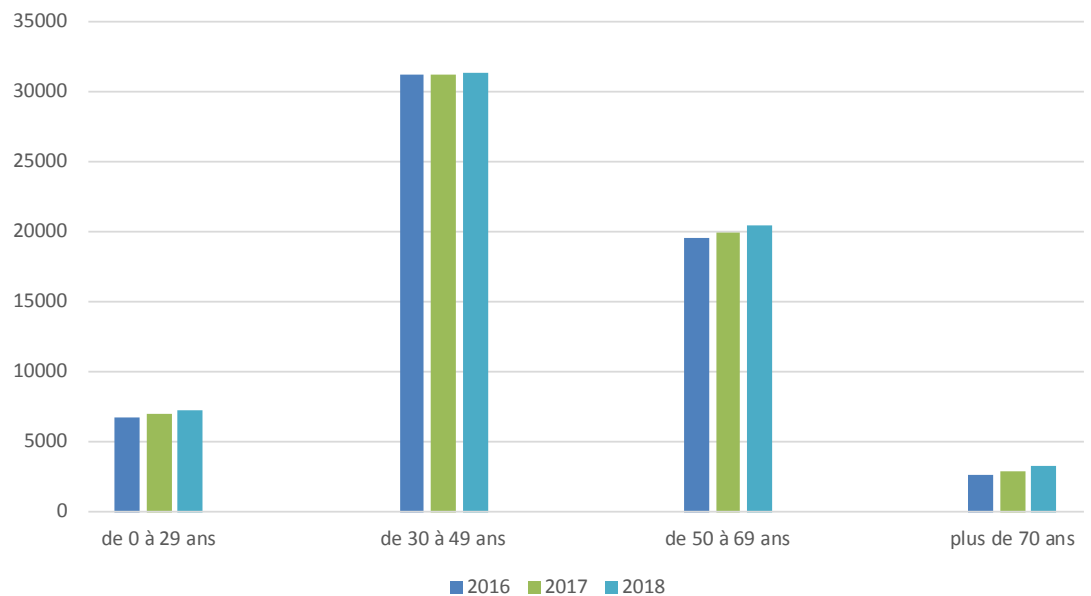
### Répartition des artistes-auteurs par activité et par genre en 2018

Activité	Hommes	part H	Femmes	Part F
Graphistes	11 581	52,1 %	10 654	47,9 %
Peintres	9 003	47,7 %	9 859	52,3 %
Plasticiens	3 146	43,2 %	4 140	56,8 %
Sculpteurs	2 795	54,1 %	2 371	45,9 %
Illustrateurs	2 450	51,6 %	2 298	48,4 %
Dessinateurs	1 217	54,7 %	1 006	45,3 %
Dessinateurs textile	73	8,8 %	756	91,2 %
Graveurs	208	39,1 %	324	60,9 %
Peintres verriers	67	32,5 %	139	67,5 %
Céramistes	55	27,0 %	149	73,0 %
Liciers	6	13,3 %	39	86,7 %
Peintres décorateurs	12	41,4 %	17	58,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>30 613</b>	<b>49,1 %</b>	<b>31 752</b>	<b>50,9 %</b>

### Répartition des artistes-auteurs par région en 2018

Région	Affiliés	Assujettis	TOTAL	Proportion
Île-de-France	12 739	13 660	26 399	42,3 %
Auvergne-Rhône-Alpes	2 184	3 337	5 521	8,9 %
Occitanie	1 761	3 444	5 205	8,3 %
Nouvelle-Aquitaine	1 702	2 987	4 689	7,5 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 782	2 804	4 586	7,4 %
Bretagne	962	1 968	2 930	4,7 %
Pays de la Loire	1 108	1 768	2 876	4,6 %
Grand Est	935	1 748	2 683	4,3 %
Hauts-de-France	736	1 380	2 116	3,4 %
Centre-Val de Loire	628	1 070	1 698	2,7 %
Normandie	596	1 086	1 682	2,7 %
Bourgogne-Franche-Comté	522	990	1 512	2,4 %
Outre-mer	107	212	319	0,5 %
Corse	61	88	149	0,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>25 823</b>	<b>36 542</b>	<b>62 365</b>	<b>100 %</b>

### Répartition des artistes-auteurs par groupes d'âge



### 3 - Revenus artistiques des artistes-auteurs

#### × REVENUS ARTISTIQUES PERÇUS EN 2017

Les revenus des artistes-auteurs se répartissent majoritairement entre la catégorie des revenus inférieurs à la moitié du seuil d'affiliation (48,0 %) et celle des revenus compris entre le seuil et le plafond de la Sécurité sociale (38,1 %).

Cette répartition reste stable d'une année sur l'autre.

Montant des revenus artistiques	Déclaration 2018	Proportion 2018	Evolution en nombre 2017 / 2018
Revenus inférieurs à la moitié du seuil d'affiliation (4 392 €)	29 966	48,0 %	+ 2,9 %
Revenus situés entre 4 392 € et le seuil (8 784 €)	3 177	5,1 %	- 4,3 %
Revenus compris entre le seuil (8 784 €) et 39 228 €)	23 742	38,1 %	+ 4,4 %
Revenus supérieurs à 39 228 €	5 480	8,8 %	- 9,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>62 365</b>	<b>100 %</b>	<b>1,9 %</b>

Montant des revenus artistiques	Déclaration 2017	Proportion 2017
Revenus inférieurs à la moitié du seuil d'affiliation (4 351 €)	29 125	47,6 %
Revenus situés entre 4 351 € et le seuil (8 703 €)	3 319	5,4 %
Revenus compris entre le seuil (8 703 €) et le plafond 38 616 €)	22 739	37,1 %
Revenus supérieurs à 38 616 €	6 040	9,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>61 223</b>	<b>100 %</b>

## ✕ REVENUS ACCESSOIRES DES ARTISTES-AUTEURS AFFILIÉS

**Le nombre d'auteurs affiliés ayant déclaré des revenus accessoires continue de progresser**

avec une augmentation de 14,5 % en 2018 comparativement à 2017, en revanche **leur montant moyen a baissé de 0,8 %** (2 902,71 € en 2018 vs 2 927,02 € en 2017) avec toujours une forte disparité selon les domaines d'activités.

### Déclaration 2018

Catégorie	Nombre	Revenus accessoires	Moyenne des revenus acc.	Evolution de la moyenne 2017 / 2018
Peintres	592	2 052 529 €	3 467,11 €	+ 1,3 %
Graphistes	494	1 155 000 €	2 338,06 €	- 2,0 %
Plasticiens	309	820 373 €	2 654,93 €	-
Illustrateurs	273	693 334 €	2 539,68 €	- 12,2 %
Sculpteurs	216	788 842 €	3 652,05 €	+ 19,0 %
Dessinateurs	79	213 177 €	2 698,44 €	+ 2,6 %
Dessinateurs textile	41	96 698 €	2 358,49 €	- 17,4 %
Graveurs	20	43 630 €	2 181,50 €	- 38,9 %
Céramistes	19	5 5414 €	2 916,53 €	- 18,4 %
Peintres verriers	17	5 7519 €	3 383,47 €	- 0,3 %
Liciers	2	8 880 €	4 440,00 €	- 34,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 062</b>	<b>5 985 396 €</b>	<b>2 902,71 €</b>	<b>- 0,8%</b>

### Déclaration 2017

Catégorie	Nombre	Revenus accessoires	Moyenne des revenus acc.
Peintres	541	1 851 469 €	3 422,31 €
Graphistes	422	1 007 116 €	2 386,53 €
Plasticiens	247	655 831 €	2 655,19 €
Illustrateurs	240	693 885 €	2 891,19 €
Sculpteurs	211	647 401 €	3 068,25 €
Dessinateurs	70	184 067 €	2 629,53 €
Dessinateurs textile	27	77 092 €	2 855,26 €
Céramistes	15	53 595 €	3 573,00 €
Graveurs	15	53 566 €	3 571,07 €
Peintres verriers	12	40 734 €	3 394,50 €
Licier	1	6 800 €	6 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 801</b>	<b>5 271 556 €</b>	<b>2 927,02 €</b>

# DIFFUSEURS MDA

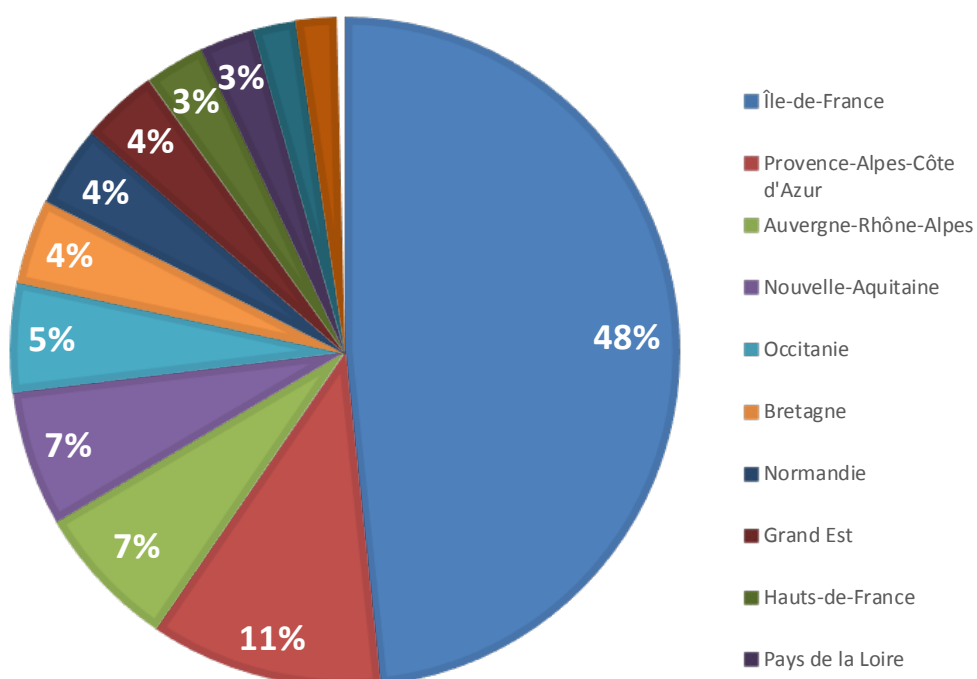
Le nombre de diffuseurs contribuant sur la rémunération des artistes-auteurs semble avoir fortement baissé. Il s'agit plutôt d'une stabilisation due à un décalage dans le traitement des dossiers des années précédentes. En effet, après avoir dû absorber le retard de traitement des déclarations annuelles durant les deux exercices précédents, le service Diffuseurs a pu reprendre un rythme normal de traitement.

	2017	2018	Evolution
<b>Diffuseurs 1 %</b>	19 725	16 683	- 15,4 %
<b>Commerces d'art</b>	2 117	1 999	- 5,6 %
<b>Opérateurs de ventes volontaires</b>	342	335	- 2,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>22 184</b>	<b>19 017</b>	<b>- 14,3 %</b>

## Evolution du nombre de commerces d'art par secteur d'activité

Catégorie	Nombre 2017	Nombre 2018	Evolution 2017/2018
Galeries	1 431	1 366	- 4,5 %
Antiquaires	254	242	- 4,7 %
Autre commerces	251	234	- 6,8 %
Brocanteurs	126	104	- 17,5 %
Sociétés de vente en ligne	31	29	- 6,5 %
Editeurs d'art	18	16	- 11,1 %
Musées	6	8	+ 33,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 117</b>	<b>1 999</b>	<b>- 5,6 %</b>

## Répartition géographique des commerces d'art et sociétés de ventes volontaires



## 1 - Le traitement de la déclaration de revenus et d'activités

En 2018, sur les 62 742 auteurs concernés par la déclaration de revenus et d'activités, 37 654 d'entre eux ont retourné leur dossier avant l'échéance, soit une progression de 5,5 pts.

Fin juin, 99,2 % des déclarations reçues avant le 30 avril avaient pu être traitées de manière à ce que les auteurs ayant respecté l'échéance déclarative reçoivent leur appel de cotisations début juillet.

### ✕ Taxations d'office

Fin octobre 2018, 7 950 auteurs n'avaient pas encore retourné leur déclaration de revenus et d'activités 2017 et ont, par conséquent, été destinataires d'appels de cotisations en «taxation d'office». À fin décembre, la situation de 5 167 d'entre eux avait été régularisée (65 %, soit plus 10 points par rapport à 2017).

### La déclaration en ligne des artistes-auteurs



Lancée en 2015, la déclaration en ligne des auteurs poursuit sa progression. En 2018, 40 676 déclarations réalisées en ligne ont pu être validées, représentant ainsi 69,6 % des déclarations valides, soit une progression de 5,1 pts par rapport à 2017 (64,5 %).

#### Les activités des télédéclarants

Désormais presque toutes les professions, à l'exception des peintres décorateurs, ont majoritairement opté pour la télédéclaration. Les graphistes et les illustrateurs restent en tête avec respectivement des taux de dématérialisation de 83,0 % et 78,1 %.

Activité	Part de télédéclarants 2017	Part de télédéclarants 2018	Progression
Graphistes	79,2 %	83,0%	+ 3,8 pts
Illustrateurs	73,1 %	78,1%	+ 5,0 pts
Plasticiens	67,1 %	72,4%	+ 5,3 pts
Dessinateurs textile	65,4 %	71,1%	+ 5,7 pts
Dessinateurs	62,9 %	67,0%	+ 4,1 pts
Liciers	59,5 %	66,7%	+ 7,2 pts
Céramistes	55,4 %	62,7%	+ 7,3 pts
Peintres verriers	51,6 %	58,8%	+ 7,2 pts
Graveurs	49,6 %	56,0%	+ 6,4 pts
Peintres	49,3 %	55,7%	+ 6,4 pts
Sculpteurs	47,9 %	54,0%	+ 6,1 pts
Peintres décorateurs	40,7 %	42,3%	+ 1,6 pts
<b>TOTAL</b>	<b>64,5 %</b>	<b>69,6%</b>	<b>+ 5,1 pts</b>

## 2 - L'affiliation et le maintien

En 2018, 4 466 débuts d'exercice ont été enregistrés, soit une baisse de 5,2 % par rapport à 2017.

En ce qui concerne les demandes d'affiliation et de maintien, 4 348 dossiers ont pu faire l'objet d'une procédure simplifiée. La Commission professionnelle a quant à elle tenu 23 réunions au cours desquelles elle a examiné 2 819 dossiers, dont 168 pour avis technique.

Le taux d'admission a été de 47,2 % pour les demandes de première affiliation et de 79,1 % pour les maintiens d'affiliation. Ces taux étaient respectivement de 49,1 % pour les demandes de première affiliation et de 87,8 % pour les maintiens d'affiliation en 2017.

## 3 - Le recouvrement

En 2018, **l'encaissement auteurs a augmenté de 7,7 %**. Cette augmentation est principalement due à une hausse des encaissements via le recouvrement Urssaf qui, après avoir baissé pendant deux ans, a progressé de 29,3 % l'an passé. Les encaissements poursuivent leur progression cette année (+ 4,4 % en 2018 et +4,0 % en 2017).

Nature des cotisations	2017	2018	Evolution 2017 /2018
Cotisations encaissées directement et reversées à l'Acoss	90 139 214 €	94 129 066 €	+ 4,4 %
Cotisations reçues par transfert des Urssaf (ADS)	13 534 972 €	17 496 150 €	+ 29,3 %
<b>TOTAL COTISATIONS AUTEURS RECOUVRÉES EN 2018</b>	<b>103 674 862 €</b>	<b>111 625 216 €</b>	<b>+ 7,7 %</b>

### ✕ Modes de règlement

La progression des règlements de manière dématérialisée (CB, virement et prélèvement) se poursuit et désormais près de la moitié des auteurs (46,3 %) y ont recours (36,1 % fin 2017).

### ✕ Recouvrement effectué pour le compte de l'Afdas auprès des auteurs

Concernant l'Afdas/CFP pour l'année 2018, la Maison des Artistes a encaissé (hors recouvrement contentieux Urssaf, produits financiers des placements et frais de gestion) **2 324 303 €** contre 2 205 740 € en 2017 (+ 5,4 %).



## 4 - La dispense de précompte

Depuis 2016, la Maison des Artistes échange des données avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP) pour pouvoir émettre automatiquement, dès le mois de décembre, les dispenses de précompte de l'année suivante et ne plus avoir à solliciter systématiquement les auteurs pour l'envoi de leur avis d'imposition.

L'amélioration des données échangées a permis de générer automatiquement 40 259 dispenses de précompte 2019 au mois de décembre 2018 pour les auteurs déclarant fiscalement leurs revenus d'auteurs en bénéfices non commerciaux.

## 5 - La Commission d'action sociale (Cas)

La Commission d'action sociale (Cas) contribue à la prise en charge d'une partie des cotisations des auteurs affiliés de manière dérogatoire. Ces aides sont attribuées sur des critères à la fois financiers (revenus du foyer fiscal) et familiaux (célibataire, marié ou pacsé, avec ou sans enfants...).

La nomination d'une administratrice provisoire a permis à la Cas de fonctionner de nouveau en 2018. Les dossiers de 2017 ont ainsi pu être traités lors de la première séance de l'année.

Au cours des quatre séances de l'année 2018, 578 aides ont été attribuées à des artistes relevant de la Maison des Artistes pour un montant de 288 837 €, soit un montant moyen de 500 €.

Parallèlement, 411 aides ont été attribuées au profit des auteurs affiliés à l'Agessa pour un montant total de 229 264 €, soit un montant moyen de 558 €.

Au total, 989 aides, représentant 518 101 €, ont été attribuées à des personnes relevant du régime des artistes-auteurs en 2018, pour un montant moyen de 524 €.

.

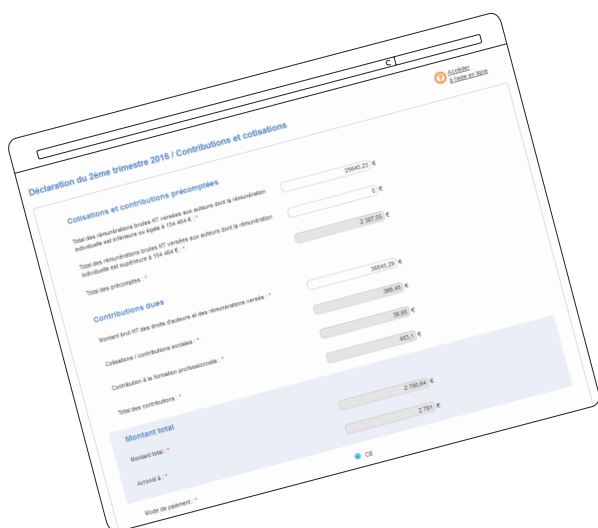
## 1 - Le traitement de la déclaration annuelle nominative

Le 2 janvier 2018 un nouveau service de dématérialisation de la déclaration annuelle nominative a été mis à la disposition des diffuseurs contribuant sur la rémunération des artistes-auteurs de la Maison des Artistes, dans leur espace privé. Parmi les 8 631 diffuseurs concernés, 2 446 y ont recours (28,3 %) dès cette première année.

**100 % des déclarations annuelles nominatives reçues avant le 31 janvier 2019 ont pu être traitées avant le 30 juin.**

Fin juin, 5 319 diffuseurs ont fait l'objet d'une relance.

## 2 - La déclaration trimestrielle en ligne



Depuis début octobre 2016, les diffuseurs contribuant sur la rémunération des artistes auteurs peuvent réaliser leur déclaration trimestrielle en ligne et régler leurs cotisations et contributions par carte bleue ou virement.

Au 31 décembre 2018, 10 299 déclarations avaient été réalisées par ce canal représentant un taux de dématérialisation de 27,7 % (15,4 % en 2017).

## 3 - Le traitement de la déclaration de chiffre d'affaires ou de commissions

En 2018, 2 435 déclarations de chiffre d'affaires ou de commissions ont été adressées aux commerces d'art et opérateurs de ventes volontaires. Parmi eux, 1 057 commerces d'art ont fait l'objet d'une relance en juin.

En 2018, 91 commerces d'art ont adressé une déclaration d'existence à la Maison des Artistes.

## 4 - Le recouvrement

La baisse de l'encaissement auprès des diffuseurs se poursuit et atteint **3,8 % en 2018 (- 1,0 % en 2017)**.

Il est à noter que les encaissements Urssaf auprès de ce public ont quant à eux progressé positivement (+ 6,5 %).

Nature du recouvrement	2017	2018	Evolution 2017 /2018
Cotisations et contributions encaissées directement et reversées à l'Acoss	5 812 116 €	5 505 476 €	- 5,2 %
Cotisations et contributions reçues par transfert des Urssaf (ADS)	826 304 €	879 895 €	+ 6,5 %
<b>TOTAL RECOUVREMENT AUPRÈS DES DIFFUSEURS EN 2018</b>	<b>6 638 420 €</b>	<b>6 385 371 €</b>	<b>- 3,8 %</b>

### ✕ Modes de règlement

Fin 2018, plus de la moitié des règlements des diffuseurs se faisaient de manière dématérialisée (CB, virement et prélèvement) avec **50,8 %** vs 41,5 % en 2017, soit une progression de 17,5 points en deux ans.

### ✕ Recouvrement effectué pour le compte de l'Afdas auprès des diffuseurs

Le recouvrement concernant l'Afdas/CFP auprès des diffuseurs enregistre une baisse après avoir progressé positivement durant trois ans, elle baisse de 5,5 % en 2018 avec **1 149 220 €** encaissés (hors produits financiers des placements et frais de gestion) en 2018 contre **1 215 499 €** en 2017.

## 1 - Accueil physique

### ✕ Accueil sur rendez-vous

Proposé depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016, l'accueil sur rendez-vous des cotisants a réalisé les résultats suivants en 2018 :

- 4 019 rendez-vous ont été pris en ligne ;
- 82,2 % des rendez-vous ont été obtenus dans un délai inférieur à 12 jours ;
- 1 466 personnes ayant été contactées en amont de leur rendez-vous par un conseiller de la Maison des Artistes ont pu régulariser leur situation téléphoniquement sans avoir à se déplacer (36,5 %) ;
- 1 773 artistes-auteurs ont été reçus en rendez-vous ;
- 430 artistes ne se sont pas présentés à leur rendez-vous.

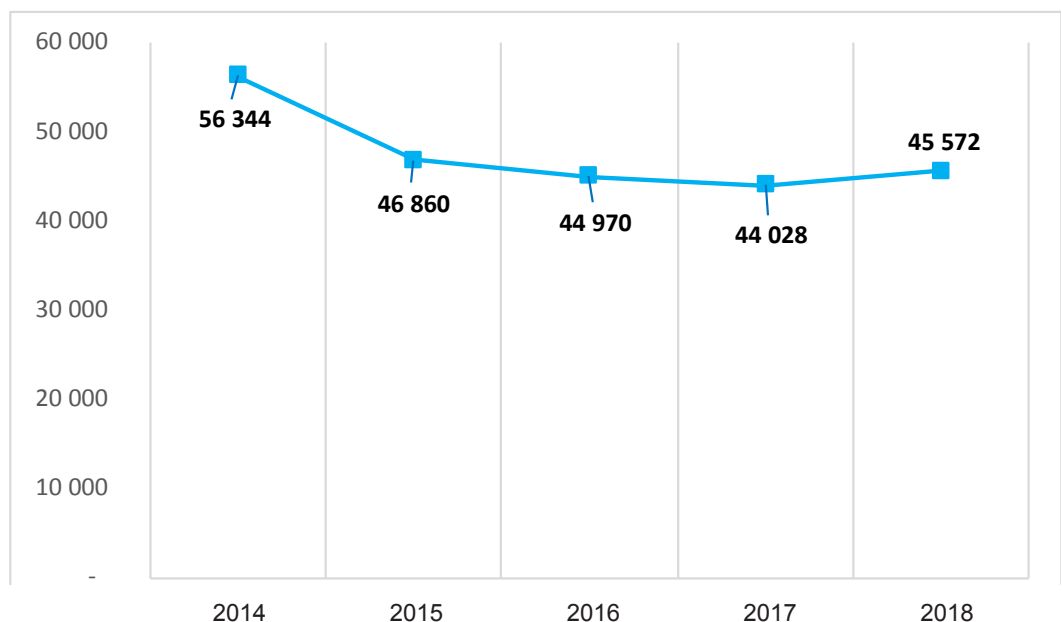
### ✕ Réunions de début d'activité

Des réunions destinées aux auteurs en début d'exercice sont organisées chaque mois afin de leur expliquer les principes du régime social des artistes-auteurs, ainsi que les démarches à faire.

En 2018, 221 personnes ont ainsi pu bénéficier de ce premier accompagnement.

## 2 - Accueil téléphonique

Après avoir régulièrement diminué ces dernières années, le volume des appels téléphoniques de cotisants a augmenté en 2018 avec **45 572 appels reçus** (+3,7 % par rapport à 2017). 69,1 % des appels des artistes-auteurs ont obtenu une réponse et 90,9 % de ceux des diffuseurs (8 899).



### 3 - Gestion des e-mails



Le nombre d'e-mails reçus a considérablement augmenté **avec 62 814 e-mails** reçus en 2018, soit une augmentation de 9,3 %. Ces e-mails concernaient majoritairement les services Auteurs et Diffuseurs (48 393 et 4 824 respectivement). Malgré l'augmentation des volumes, les plans d'action conduits pour améliorer les délais de traitement ont porté leurs fruits, permettant de réduire le délai de réponse moyen de 35 jours à 8 jours et demi.

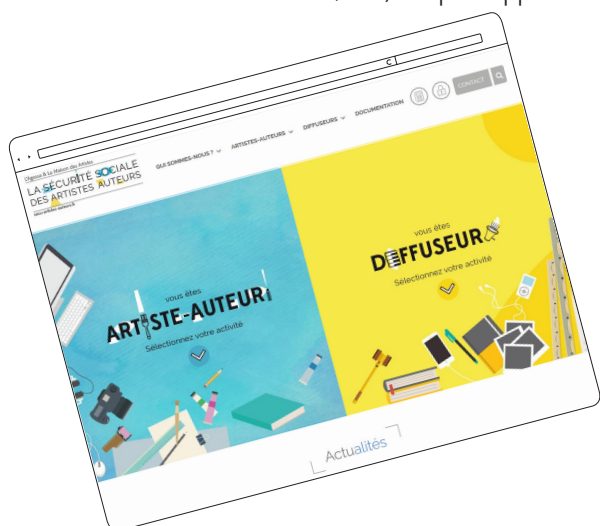
### 4 - Site internet

#### ✕ Le portail secu-artistes-auteurs.fr

En 2018, le portail commun à l'Agessa et à la Maison des Artistes, secu-artistes-auteurs.fr a reçu 996 594 visites pour 864 407 visiteurs uniques (respectivement + 12,1 % et + 11,9 % par rapport à 2017).

#### ✕ Téléchargement des attestations

**En 2018, 74 925 attestations ont été téléchargées dans l'espace privé de la Maison des Artistes (+ 15,8 % par rapport à 2017), dont :**



- attestations d'affiliation : 22 695
- dispenses de précompte : 21 904
- attestations de vigilance : 11 069
- attestations d'assujettissement : 11 017
- attestations de marché public : 8 240

Ce service, ouvert depuis juin 2015, permet aux auteurs dont le compte est à jour, et qui remplissent les conditions nécessaires, de télécharger leurs attestations autant que de besoin.

### 5 - Réseaux sociaux

Depuis juillet 2017, l'Agessa et la MDA sont présentes sur les réseaux sociaux sous la marque ombrelle « Sécurité sociale des artistes auteurs ».

La Sécurité sociale des artistes-auteurs est présente via une page Facebook, une chaîne YouTube et une page LinkedIn destinées à diffuser une information pédagogique et pratique aux artistes-auteurs. La page Facebook a plus que doublé son nombre d'abonnés en 2018, passant de 1 575 abonnés à 3 211. Les publications ont généré 679 commentaires. Les vidéos de la chaîne YouTube ont quant à elles été visionnées 11 718 fois au cours de l'année.







**MAISON DES ARTISTES**  
60 RUE DU FAUBOURG POISSONNIÈRE  
75 484 PARIS CEDEX 10  
T : 01 53 35 83 63

**[WWW.SECU-ARTISTES-AUTEURS.FR](http://WWW.SECU-ARTISTES-AUTEURS.FR)**